

## ANNEXE 1 :

# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS DE LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES VETERINAIRES (DESV) EN ELEVAGE ET PATHOLOGIE DES EQUIDES *durée : 3 ans*

### 1 – Formation clinique

L'étudiant doit consacrer au moins 60 % de son temps à la prise en charge d'activités cliniques et doit participer activement à un service d'urgences dans les options médecine interne et chirurgie.

### 2 – Activité de recherche

L'étudiant doit conduire des projets de recherche qui contribuent à l'avancement des connaissances en biopathologie vétérinaire équine et comparée et disciplines affines.  
Deux articles scientifiques au moins doivent être soumis aux membres du jury d'évaluation en fin de formation.

### 3 Entraînement à l'expression orale

L'étudiant doit effectuer au moins cinq présentations en congrès professionnels ou en séminaires durant sa formation.

### 4 – Formation théorique et pratique (900 heures)

L'étudiant doit avoir assimilé l'essentiel des connaissances actuelles portant sur les domaines suivants :

- Spécificités des équidés dans les disciplines :
  - anatomiques et histologiques,
  - anatomo et histopathologiques,
  - physiologiques ,nutritionnelles et biochimiques,
  - pharmaco et toxicologiques.
- Environnement socioprofessionnel et juridique , notamment :
  - structures institutionnelles,
  - circuits commerciaux et assurances,
  - législation, réglementation et jurisprudence générales.
- Bases zootechniques dans les disciplines suivantes :
  - ethnologie,
  - éthologie,
  - génétique appliquée,
  - économie de l'élevage.
- Propédeutique et sémiologie générale appliquée aux équidés (y compris les techniques modernes d'imagerie médicale).
- Anesthésiologie.  
En outre, il devra pouvoir justifier de connaissances relatives à l'option choisie et concernant, pour chacune d'elles
  - les mécanismes physiopathologiques,
  - les techniques diagnostiques,
  - les stratégies thérapeutiques et prophylactiques

### 5 – Stages

Les stages, d'une durée globale de 9 mois, sont effectués au sein de structures agréées.

**ANNEXE 2 :**  
**REFERENTIEL DE DIPLOME <sup>(1)</sup> :**  
**DESV EN ELEVAGE ET PATHOLOGIE DES EQUIDES**

**1/ LES SAVOIRS**

**a/ Les savoirs communs à toutes les options**

Le vétérinaire spécialiste équin doit avoir une connaissance approfondie:

- des spécificités biologiques et pathologiques des équidés en matière:
  - d'anatomie et d'histologie,
  - d'anatomie, d'histologie et de cytologie pathologiques,
  - de physiologie, de physiopathologie et de biochimie,
  - de pharmacologie et de toxicologie;
- de l'environnement socioprofessionnel et juridique, notamment relativement:
  - aux structures institutionnelles,
  - aux circuits commerciaux et aux diverses assurances,
  - à la législation, à la réglementation et aux principales jurisprudences;
- des bases zootechniques de l'espèce, notamment concernant:
  - les principales races,
  - l'identification des équidés,
  - l'éthologie,
  - la génétique appliquée,
  - l'économie de l'élevage;
- des bases de la physiologie sportive, de la nutrition et des rapports entre celle-ci et la performance;
- de la propédeutique et de la sémiologie générale appliquée aux équidés, y compris des bases des techniques modernes d'imagerie médicale;
- de l'anesthésiologie et de la réanimation appliquée à cette espèce, à savoir:
- des anesthésies locales et locorégionales,
- de la neurolepsie, de l'analgésie et de l'anesthésie générale,
- des soins intensifs.

**b/ Les savoirs complémentaires de l'option "Biotechnologies et pathologie de la reproduction"**

Le vétérinaire spécialiste équin dans cette option doit connaître:

- les techniques d'élevage et les biotechnologies de la reproduction,
- l'ensemble de la pathologie des appareils génitaux mâle et femelle et pour chacune d'elles, ses mécanismes physiopathologiques, ses techniques diagnostiques ainsi que ses stratégies prophylactiques et thérapeutiques,
- les techniques obstétricales et chirurgicales des appareils génitaux mâle et femelle,
- l'ensemble des affections néonatales et pour chacune d'elles, ses mécanismes physiopathologiques, ses techniques diagnostiques ainsi que ses stratégies prophylactiques et thérapeutiques,

**c/ Les savoirs complémentaires de l'option "Biomécanique et pathologie de l'appareil locomoteur "**

Le vétérinaire spécialiste équin dans cette option doit connaître:

- les techniques d'entraînement du cheval dans les différents types de compétitions et de loisir,
- l'ensemble de la pathologie de l'appareil locomoteur et pour chacune d'elles, ses mécanismes physiopathologiques, ses techniques diagnostiques ainsi que ses stratégies prophylactiques et thérapeutiques,
- les techniques orthopédiques et de maréchalerie,
- les techniques chirurgicales de l'appareil locomoteur.

(1) Selon les termes de l'Arrêté 27 août 1992 relatif à la terminologie de l'éducation (NOR : MENA9203372A, Arrêté 1992-08-27 JORF 11 septembre 1992) le référentiel de diplôme est le document définissant avec précision les capacités, compétences, connaissances et savoir-faire nécessaires à l'obtention d'un diplôme. Il est élaboré avec les représentants de la profession dans le cadre des commissions professionnelles consultatives. Il s'appuie sur une analyse des activités professionnelles. Il est le support principal de l'évaluation des acquis en vue de la délivrance du diplôme, en formation initiale comme en formation continue.

#### **d/ Les savoirs complémentaires de l'option "Médecine interne"**

Le vétérinaire spécialiste équin dans cette option doit connaître:

- les techniques d'entraînement du cheval dans les différents types de compétitions et de loisir,
- l'ensemble des pathologies médicales, parasitaires et infectieuses et pour chacune d'elles, ses mécanismes physiopathologiques, ses techniques diagnostiques ainsi que ses stratégies prophylactiques et thérapeutiques.

#### **e/ Les savoirs complémentaires de l'option "Chirurgie"**

Le vétérinaire spécialiste équin dans cette option doit connaître:

- les techniques d'entraînement du cheval dans les différents types de compétitions et de loisir,
- l'ensemble des affections chirurgicales et pour chacune d'elles, ses mécanismes physiopathologiques, ses techniques diagnostiques ainsi que ses stratégies prophylactiques et thérapeutiques.

### **2/ LES SAVOIR-FAIRE**

#### **a/ Les savoir faire communs à toutes les options**

Le vétérinaire spécialiste équin doit savoir:

- trouver et utiliser les moyens nécessaires à l'actualisation permanente des données de la science dans son domaine de compétence,
- communiquer en français avec une expression claire, précise, pertinente et bien adaptée à son interlocuteur ou à son auditoire,
- rédiger des rapports complets, construits, facilement compréhensibles et toujours empreints d'un raisonnement logique basé sur les données scientifiques les plus récentes,
- s'exprimer en anglais et le comprendre de façon suffisamment efficace pour pouvoir échanger utilement avec des confrères anglophones et lire les publications scientifiques dans cette langue,
- utiliser tous les moyens de communication modernes permettant la circulation rapide et, le cas échéant, protégée de l'information et des connaissances,
- s'intégrer à une équipe de travail et diriger les personnels techniques appelés à l'assister,
- gérer ou diriger la gestion d'une clinique, d'un centre hospitalier ou d'une unité fonctionnelle au sein d'une entreprise publique ou privée,

***Il doit pouvoir en outre se prévaloir d'une activité clinique intense et de haut niveau au cours des 3 dernières années d'exercice qui doit être justifiée par la présentation de 300 dossiers médicaux complets et dûment renseignés correspondant à des cas du ressort de l'option choisie.***

#### **b/ Les savoir-faire complémentaires de l'option "Biotechnologies et pathologie de la reproduction"**

Le vétérinaire spécialiste équin dans cette option doit savoir:

- mettre en œuvre le suivi gynécologique de la jument et mettre en évidence à tous les stades les anomalies de la gestation,
- mettre en œuvre l'ensemble des techniques de reproduction modernes dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur,
- expertiser la fertilité de l'étalon,
- maîtriser les techniques de conservation de la semence équine,
- maîtriser parfaitement la démarche diagnostique et pronostique (y compris les examens et moyens d'investigation complémentaires) ainsi que les protocoles de prévention et de traitement pour l'ensemble des affections des appareils génitaux mâle et femelle,
- effectuer avec aisance l'ensemble des gestes obstétricaux et des protocoles chirurgicaux des appareils génitaux mâle et femelle en dirigeant l'équipe opératoire,
- maîtriser parfaitement la démarche diagnostique et pronostique (y compris les examens et moyens d'investigation complémentaires) ainsi que les protocoles de prévention et de traitement pour l'ensemble des affections du poulain nouveau-né.

### **c/ Les savoir-faire complémentaires de l'option "Biomécanique et pathologie de l'appareil locomoteur "**

Le vétérinaire spécialiste équin dans cette option doit savoir:

- maîtriser parfaitement la démarche diagnostique et pronostique (y compris les examens et moyens d'investigation complémentaires) ainsi que les protocoles de prévention et de traitement pour l'ensemble des affections de l'appareil locomoteur,
- prescrire avec précision les différentes ferrures et prothèses orthopédiques,
- effectuer avec aisance l'ensemble des protocoles chirurgicaux de l'appareil locomoteur en dirigeant l'équipe opératoire.

### **d/ Les savoir-faire complémentaires de l'option "Médecine interne"**

Le vétérinaire spécialiste équin dans cette option doit savoir:

- maîtriser parfaitement la démarche diagnostique et pronostique (y compris les examens et moyens d'investigation complémentaires) ainsi que les protocoles de prévention et de traitement pour l'ensemble des affections médicales, parasitaires et infectieuses,
- prendre toutes les initiatives requises, notamment par la réglementation en vigueur, en matière de maladies contagieuses et plus généralement en matière d'épizootie.

### **e/ Les savoir-faire complémentaires de l'option "Chirurgie"**

Le vétérinaire spécialiste équin dans cette option doit savoir:

- maîtriser parfaitement la démarche diagnostique et pronostique (y compris les examens et moyens d'investigation complémentaires) ainsi que les protocoles de prévention et de traitement pour l'ensemble des affections chirurgicales,
- maîtriser l'ensemble des protocoles d'anesthésie du cheval,
- effectuer avec aisance l'ensemble des protocoles chirurgicaux en dirigeant l'équipe opératoire.

## **3/ LES SAVOIR-ETRE**

Le vétérinaire spécialiste équin doit avoir:

- une aptitude à communiquer de façon claire, efficace et humaine avec son client dans toutes les situations, notamment en se mettant à sa portée pour lui expliquer le diagnostic établi, lui préciser le pronostic estimé et lui proposer les traitements indiqués, voire l'euthanasie,
- une appréhension pertinente de l'attente du propriétaire du cheval et la capacité d'adapter sa démarche clinique en fonction de celle-ci,
- un souci permanent des risques de toutes natures et une parfaite maîtrise de leur prévention,
- outre le strict respect des règles déontologiques qui s'imposent à tout vétérinaire, la volonté permanente d'entretenir:
  - avec les autres spécialistes équins des relations scientifiques et techniques permettant l'épanouissement d'un réseau de compétence,
  - avec les confrères lui référant leur clientèle des relations professionnelles permettant un suivi sans faille des patients et développant la confiance des propriétaires d'animaux et le respect mutuel entre praticiens.
- la volonté constante de participer au progrès des connaissances scientifiques dans son secteur de compétence:
  - en procédant à des recherches cliniques,
  - en publiant leurs résultats dans des revues appropriées,
  - en les communiquant à ses confrères dans le cadre de congrès auxquels il participera activement, par ailleurs,
  - en se montrant disponible pour être acteur des formations continues proposées,
  - en acceptant dans toute la mesure du possible d'encadrer les stages pratiques et de contribuer à la formation des résidents.

***Il doit pouvoir ainsi se prévaloir d'une activité scientifique notoire et de bon niveau au cours des 3 dernières années d'exercice qui doit être justifiées par la présentation de:***

- ***3 publications scientifiques en premier auteur, dont au moins 1 article de recherche clinique publié dans une revue scientifique internationale référencée et 2 présentations de cas cliniques publiés dans une revue professionnelle à comité de lecture ou de qualité scientifique jugée suffisante par le jury,***
- ***3 communications ayant donné lieu à publication dans des congrès nationaux ou internationaux.***

## **ANNEXE DU REFERENTIEL DE DESV EN ELEVAGE ET PATHOLOGIE DES EQUIDES**

---

Les conditions pour l'accès à la formation au DESV en élevage et pathologie des équidés sont les suivantes :

Le vétérinaire se destinant à devenir spécialiste équin doit répondre aux conditions d'admission inscrites dans l'arrêté du 28 juin 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'études spécialisées vétérinaires en élevage et pathologie des équidés.

S'il détient un diplôme d'Internat en Clinique équine, ou s'il peut justifier d'une expérience équivalente qui sera évaluée par le jury d'admission, il pourra alors être candidat aux épreuves de sélection pour un résidanat d'une durée normale de trois ans.

A l'issue de cette formation, s'il satisfait aux épreuves d'évaluation finale, il lui sera délivré le Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires en Elevage et Pathologie des Equidés dans l'une des options proposées (Biotechnologies et pathologie de la reproduction, Biomécanique et pathologie de l'appareil locomoteur, Médecine interne ou Chirurgie).

### **ANNEXE 3 :**

## **REFERENTIEL D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU TITULAIRE DU DESV EN ELEVAGE ET PATHOLOGIE DES EQUIDES <sup>(2)</sup>**

Le vétérinaire spécialiste équin consacre son activité à temps plein à la santé des équidés. Il possède les connaissances et maîtrise les techniques du plus haut niveau accessible dans sa spécialité.

Il est impliqué majoritairement dans l'un des secteurs suivants:

- médecine interne,
- chirurgie,
- reproduction,
- locomotion.

Il peut alors exercer:

➤ soit une activité libérale. Il doit alors exercer au sein de structures (clinique vétérinaire ou centre hospitalier vétérinaire) répondant chacune aux conditions applicables aux locaux, aux matériels et aux personnels définis par arrêté du ministre chargé de l'agriculture (tel que visé à l'article R.\*242-54 du Code rural). Les cas qu'il est amené à traiter lui sont présentés directement par sa propre clientèle ou lui sont référés par les confrères qui conseillent à leurs clients de faire appel à son expertise.

➤ soit une activité salariée dans le cadre d'un établissement de même nature,

➤ soit une activité salariée dans le cadre d'une entreprise qui fait appel à sa compétence pour concourir à ses objectifs commerciaux, de développement ou de recherche.

➤ soit une activité salariée dans le cadre de la fonction publique en tant que:

- enseignant-chercheur ou praticien hospitalier dans une des disciplines correspondant à ses compétences, sous réserve de bénéficier des autres prérequis statutaires,
- chercheur dans un Institut national de recherche, sous les mêmes réserves,
- officier des Haras Nationaux,
- vétérinaire-biologiste du Service de Santé des Armées.

(2) Selon les termes de l'Arrêté 27 août 1992 relatif à la terminologie de l'éducation (NOR : MENA9203372A, Arrêté 1992-08-27 JORF 11 septembre 1992) le référentiel d'activité professionnelle est le document qui analyse les tâches attribuées au titulaire d'un diplôme et leur contenu dans le cadre de chaque secteur professionnel. Il est la base à partir de laquelle est élaboré le référentiel de diplôme.